

Dispersion des cendres

Par Marc W, le 07/02/2021 à 12:31

Bonjour,

Puis je faire une requête afin que soit respecté les dernières volontés écrite de mon défunt père concernant la dispersion de ces cendres. Sachant qu à date ma sœur conserve urne et cendres à son domicile depuis le mai 2020.

Merci de votre retour

Salutations

MW

Par youris, le 07/02/2021 à 12:39

bonjour,

une requête auprès de qui?

je vous conseille de faire un courrier recommandé avec A.R., à votre soeur, la mettant en demeur de respecter les dernières volontés de votre père et qu'à défaut vous saisirez le tribunal judiciaire.

salutations

Par Marc W, le 07/02/2021 à 16:10

Bonjour,

LRAR et mise en demeure déja envoyées à ma soeur. Aucun retour.

J'ai informé le Juge de Valence (dernier lieu de résidence de mon Père), il m'a été répondu que je devais prendre un Avocat.

Je ne demande aucun dédomagement, je pense donc que je peux déposer une requête

aupres du TJ de Valence Pouvez vous confirmer ?
Cdt,
MW

Par youris, le 07/02/2021 à 16:21

voyez un avocat, car il est possible que ce soit le tribunal judiciaire du domicile de votre soeur.